EXAMEN DE FIN DU CYCLE PRIMAIRE (EX-6E)

La première session demain

Ce qu'on appelait jadis examen de sixième, devenu aujourd'hui examen du cycle primaire, est prévu pour demain, avec, pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, un chiffre record jamais enregistré auparavant. Ils sont donc 1 322 599 élèves à se rendre demain aux centres d'examen pour passer la première session de l'épreuve.

Rosa Mansouri Alger - (Le Soir)- Et c'est la première fois aussi que les élèves iront tranquilles à un examen, car sachant, qu'en finalité, ils seront tous admis à l'enseignement moyen. Il s'agit là d'un engagement exceptionnel du ministère de l'Education nationale qui accorde cette «faveur» aux élèves issue de deux programmes scolaires. L'examen de la fin du cycle primaire concerne, en effet, deux vagues, l'une issue de l'ancien système de six ans et la deuxième concernant les élèves ayant suivi une scolarité de cinq années, selon le nouveau programme des réformes. Ainsi, le nombre de candidats cette année a augmenté de 78,63 %, par rapport à l'année précédente. Les candidats inscrits dans l'ancien programme sont de l'ordre de 772 464, dont 419 154 garçons et 353 310 filles et 104 candidats étrangers. Le nouveau programme enregistre un nombre un peu moins important évalué à 550 135 candidats, dont 275 786 garçons, 274 349 filles et 1742 élèves inscrits dans les établissements privés et 71 candidats étrangers. Selon un communiqué du ministère de l'Education nationale, l'examen de fin de l'enseignement primaire comportera trois matières, la langue avec un coefficient 2, les mathématiques avec le même coefficient et la langue française avec coefficient un. Le département de Benbouzid précise toutefois dans sa correspondance que «seront admis, à l'issue de cette première session, les élèves qui auront obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 5/10, en additionnant la note de l'examen et la moyenne annuelle obtenue en classe divisée par deux».

Alors que nous savons pertinemment que tous les élèves seront admis sans condition, nous nous demandons à quelle logique répond cette précision du ministère de l'Education, si ce n'est que de se rattraper du fait qu'il avait annoncé l'admission de tous les élèves à l'enseignement moyen, dès le début de l'année scolaire, ce qui lui a valu une critique sévère de la part du corps enseignant et des parents d'élèves.

Une telle annonce avait provoqué un découragement chez les élèves et leurs professeurs, qui ont diminué les efforts fournis. Par ailleurs, le communiqué indique que les résultats de la première session seront connus le 6 juin et qu'une session de rattrapage sera organisée le 24 juin. Entre les deux sessions, des cours de soutien pédagogique seront assurés pour les recalés de la première épreuve.

R. M.

Photos : Samir Sid.

«Les élèves seront tous admis à l'enseignement moyen.»

BENBOUZID AU FORUM DE L'ENTV :

«Les réformes ont atteint 90% de nos objectifs»

Le ministre de l'Education nationale, Boubekeur Benbouzid, était l'invité samedi soir du Forum de l'ENTV où il est revenu, une fois de plus, sur les différentes préoccupations du secteur et les solutions apportées par l'adoption de la nouvelle loi sur l'orientation qui, dit-il, sera une sorte de Constitution du secteur.

Bénéficiant du plus important budget devançant même le ministère de la Défense nationale, avec 420 milliards de dinars, le secteur de l'éducation détient des moyens colossaux pour mener à terme ses réformes.

Malheureusement, celles-ci ne cessent d'être remises en cause par les syndicats de l'éducation et les parents d'élèves, qui soulèvent les carences et les incohérences figurant dans ces réformes, en commençant par le manuel scolaire jusqu'à la gestion des ressources humaines. M. Benbouzid reste convaincu que 90% des réformes entamées répondent aux objectifs assignés. Il dira que des changements et des corrections seront apportés à chaque fois que cela est nécessaire. Concernant les examens de fin d'année, particulièrement le baccalauréat, le ministre a affirmé que «les candidats au bac bénéficieront d'une attention particulière afin de les aider à passer les épreuves dans les meilleures conditions». «Les candidats auront à choisir entre deux sujets et bénéficieront d'une demie-heure supplémentaire de réflexion pour faire le bon choix», rassure-t-il. Mais ce n'est pas le cas des candidats non voyants, à qui le ministre a promis l'année dernière des sujets en braille, une promesse qui n'a pas été tenue.

Le ministre a souligné à ce sujet que les non-voyants seront placés chacun dans une salle et auront des encadreurs pour les aider. Les sujets leur seront dictés. Concernant les résultats de cet examen, le ministre a annoncé l'annulation du classement des wilayas du fait qu'il a engendré beaucoup de susceptibilité. «Les Algériens ne sont pas encore prêts à accepter d'être classés ; pourtant c'est ce qui se fait dans le monde», signale-t-il. Evaluant les conditions de scolarisation des élèves, le ministre a averti l'ensemble des chefs d'établissement et aussi les parents d'élèves sur les cas d'abandon des études par beaucoup d'enfants dans les régions enclavées. «Je n'accepte pas qu'un élève quitte les bancs de l'école avant la fin du cycle obligatoire, voire avant la fin de l'enseignement moyen», menace-t-il, en insistant que des poursuites judiciaires seront lancées contre tous ceux qui violeront cette loi. «Nous n'acceptons pas non plus que des parents instrumentalisent leurs enfants et les envoient travailler», a-t-il indiqué, assurant que «l'Etat est là pour prendre en charge la scolarisation de ces enfants». Le ministre a ensuite enclenché sur la question des cantines scolaires qui touchent 85% des enfants. Il dira, à ce propos, que des efforts seront fournis à Alger qui est touchée par 20% de couverture seulement en la matière.

R. M.

Fermeture d'une école privée

Une école privée sera fermée fin juin, a indiqué le ministre de l'Education nationale. Sans vouloir citer de nom, l'école en question se situe à Alger et n'a pas respecté le cahier des charges établi en 2006 par le ministère de l'Education nationale. Alors que tous les établissements privés devaient se mettre en conformité avec le nouveau cahier des charges, cette école n'a pas respecté les clauses du contrat et sa fermeture est irréversible, a soutenu le ministre. Au vu des prix exorbitants appliqués par certaines écoles privées, le ministre a invité les parents d'élèves à inscrire leurs enfants dans l'école publique, rappelant que 25 000 enfants seulement sont scolarisés dans des écoles privées. **R. M.**

UNE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE HIER AVEC ALGÉRIE TÉLÉCOM

«Intranet santé» entre dans sa dernière phase de réalisation

Une convention signée hier entre le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et l'entreprise Algérie Télécom permettra de concrétiser la deuxième phase du réseau intranet santé permettant l'interconnexion de l'ensemble des établissements publics de santé.

F. Zohra B. Alger (Le Soir) - M. Amar Tou, ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a précisé hier que son secteur a commencé à intégrer dès l'année 2005 le système intranet.

Ainsi, le réseau intranet santé Algérie, qui est entré hier dans sa troisième étape bis, permet de connecter l'ensemble des services constituant l'établissement de santé à travers un serveur central.

Ceci alors que l'objectif visé par cette opération est de décentraliser le secteur et de développer le système national d'information sanitaire. Les professionnels pourront aussi accéder à des informations et à des données sanitaires. Le premier objectif visé est de rendre plus efficace la prise en charge des patients, tel que souligné par le ministre.

Les présents rappelleront aussi qu'intranet santé Algérie a été conçu pour développer le système d'information en matière de santé à l'échelle nationale permettant de suivre les différentes activités sanitaires liées aux soins, aux problèmes épidémiologiques et aux médicaments, notamment.

A cet effet, 34 maladies doivent être déclarées à travers le réseau dans toutes les wilayas. Ces pathologies peuvent être en effet contagieuses et particulièrement dangereuses et provoquer des épidémies, a souligné Amar Tou qui précisera que grâce à la diffusion de l'information à travers le réseau, d'éventuelles propagations de maladies peuvent être surveillées de près.

Ce type de veille sanitaire facilitera le suivi de l'évolution de certaines maladies chroniques qui sont de plus en plus répandues. Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière ambitionne aussi de développer les relations avec d'autres secteurs par le biais de son réseau, à l'instar de la Sécurité sociale et la gestion de la carte vitale.

La sécurité du réseau a été également mise en évidence et les spécialistes présents ont expliqué que les données du réseau doivent être protégées. Par ailleurs, le grand public en général et la population de malades en particulier auront aussi accès à des informations via le réseau en développement. Il est à préciser que l'initiative de développement d'un réseau intranet répond aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Pour sa part, M. Benhammadi, premier responsable de l'entreprise Algérie Télécom, a déclaré qu'en plus du volet économique, il s'agit de développer le secteur de la santé et la mobilisation du système d'information au profit des malades. Le responsable d'Algérie Télécom précisera également que le secteur de la santé est un grand producteur d'informations scientifiques et techniques aussi bien pour les patients que pour les professionnels.

F.-Z. B.

UNION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Monsieur le président-directeur général de la compagnie Air Algérie

Je tiens à vous exprimer, au nom de l'UGTA et en mon nom personnel, tous nos remerciements pour l'acte de solidarité que vous avez manifesté concrètement par la prise en charge des frais de transport des familles irakiennes.

Cet acte ne fait qu'honorer votre compagnie et votre personne. Veuillez agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

Le secrétaire général de l'UGTA
Abdelmadjid Sidi-Saïd